

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des Décisions du Bureau Communautaire

Nombre de :

- Membres du bureau en exercice : 29
- Membres présents : 27
- Membres absents : 2

SEANCE DU
Mercredi 15 septembre 2021

Point 11

HABITAT - Dossier de demande de subvention au titre du "dispositif de valorisation et sauvegarde de l'habitat patrimonial" (dossier M. Giry - Hindisheim)

Pour mémoire, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a signé en 2019 une convention avec la Collectivité Européenne d'Alsace (C.E.A.) pour la mise en œuvre du dispositif de sauvegarde et valorisation du patrimoine sur le territoire de la Communauté de Communes.

Ce dispositif d'aide est destiné aux propriétaires privés, aux bailleurs, aux communes, aux EPCI et aux associations dans le cadre de la réhabilitation de leur bâti. Cette prise en charge financière et technique est coordonnée entre la CEA, le CAUE et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Le taux de participation financière est de 32,67 % de la subvention de la CEA, soit 3 266,67 € sur une subvention maximale du département de 10 000 € par logement.

Présentation d'un dossier de subvention



Maison sise 266 rue de l'Eglise 67150 HINDISHEIM
Propriétaire : M. Nicolas GIRY (266 rue de l'Eglise à HINDISHEIM)

Rénovation d'une maison d'avant 1948 : extension de la maison dans l'annexe style séchoir à tabac : réfection du soubassement pans de bois, enduits entre pans de bois, bardage.

Montant de la dépense subventionnable : 40 350,- €
Montant attribué par la CEA : 8 400,- €

Montant subvention CCCE (32,67% de la CEA) :
2 744,28 €

Il est proposé au Bureau :

de verser une subvention de 2 744,28 euros à M. Nicolas GIRY sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.

Accusé de réception
067-200067924-20210915-DEC-2021-040-AR
Date de télétransmission : 13/10/2021
Date de réception préfecture : 13/10/2021

Entendu les explications données par M. Laurent JEHL, Vice-Président, le Bureau décide à l'unanimité de verser une subvention de 2 744,28 euros à M. Nicolas GIRY sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD le 8 octobre 2021
Le Président,
Stéphane SCHAAL